


<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">SAINT-FELIX-DE-LODEZ</p>		<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>République Française Commune de SAINT-FELIX-DE-LODEZ Département de l'Hérault Arrondissement de Lodève</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Joseph RODRIGUEZ, Maire.</p>	
<p>Nombre de membres En exercice : 15 Qui ont pris part : 15 Vote par procuration : 2</p>	<p>Présents : Mme Olga TACNET ; Mme Eliette CAMUT; M. Anthony JEANJEAN ; Mme Emilie RIEUTORD ; Mme Cristelle LENOIR ; M. Stéphane VAN LERBERGHE ; M. Romain DESRICHARD ; Mme Karen MARCON ; Mme Maghnia MENGUS ; M. Gilles GROS ; M. Laurent LEBOT ; M. Adrien PLANTADE.</p>	
<p>Date de la convocation Le 30/03/2026</p> <p>Date d'affichage Le 24/04/2026</p>	<p>Absents : Absents excusés : Mme Marie-Pierre VERNET (Procuration à Cristelle LENOIR) ; M. Samuel OLIVIER (Procuration à Joseph RODRIGUEZ)</p>	
<p>N° 2026-28</p> <p>Objet :</p> <p>Affectation des résultats 2025- COMMUNE et CCAS</p> <p>ACTES</p>	<p>Monsieur le Maire présente la proposition d'affectation des résultats des budgets communaux et CCAS.</p> <p><u>BUDGET COMMUNAL</u></p> <p>Le compte administratif 2025 a été arrêté comme suit :</p> <p>Résultat de fonctionnement N-1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a- Résultat de l'exercice : 394 135.24 € b- Résultat antérieur reporté : 1 676 595.09 € c- Solde cumulé : 2 070 730.33€ (a + b) d- Virement à la section d'investissement : 627 764.19 € e- Résultat à affecter : 1 442 966.14 € (c-d) <p>Investissement :</p> <ul style="list-style-type: none"> f- Solde d'exécution N-1 : - 451 448.10€ g- Résultat antérieur reporté : - 176 316.09 € h- Solde cumulé : - 627 764.19 € (f + g) i- Solde des RAR : 0 € j- Besoin de financement/Autofinancement : 627 764.19 € (h+i) <p>Affectation proposée :</p> <ul style="list-style-type: none"> Affectation au c/1068 en investissement : 627 764.19 € Report en investissement c/001 : - 627 764.19 € Report en fonctionnement c/002 : + 1 442 966.14 € 	

BUDGET CCAS

Le compte administratif 2025 a été arrêté comme suit :

Résultat de fonctionnement N-1 :

Résultat de l'exercice : 1 229.30€

Résultat antérieur reporté : 286.91€

Résultat à affecter : 1 516.21 €

Investissement :

Solde d'exécution N-1 : 0 €

Résultat antérieur reporté : 0 €

Solde des RAR : 0 €

Besoin de financement/Autofinancement : 0 €

Affectation proposée :

Affectation au c/1068 en investissement : 0 €

Report en investissement c/001 : 0 €

Report en fonctionnement c/002 : + 1 516.21€

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après réflexion, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** les propositions d'affectation des résultats.

- **DECIDE** d'inscrire les sommes correspondantes aux Budgets 2026.

Fait et délibéré à SAINT-FELIX-DE-LODEZ,
le 16 avril 2026.

Le secrétaire de séance
Maghnia MENGUS



Le Maire,
Joseph RODRIGUEZ



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr